



RÉGIME COMMUN

PACKAGE DE BASE

3

Assistance lors de vos vacances à l'étranger



Bénéficiez d'une assistance 24h / 24 et 7j / 7, en cas de maladie soudaine ou d'accident.

Hospitalisation

Participation aux frais d'hospitalisation à l'étranger (dans le monde entier), jusqu'à 100 000 € par membre et par incident.

Rapatriement

Rapatriement illimité par les moyens les plus appropriés et prise en charge des coûts, en cas de maladie soudaine ou d'accident.

Consultation d'urgence

Prise en charge du découvert (après participation de l'assurance maladie) des frais médicaux et médico-dentaires en cas de traitement ambulatoire à l'étranger (montant maximal : 1250 €/an / membre).

Frais de transport médicalisé et de sauvetage

Prise en charge illimitée des frais de transport en ambulance, hélicoptère ou avion sanitaire et des frais relatifs aux premiers secours engagés lors d'un déplacement à l'étranger, y compris sur le domaine skiable ou dans des lieux difficiles d'accès.



Décès

En cas de décès d'un affilié, l'ensemble des formalités et les frais liés au transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation au Grand-Duché de Luxembourg ou dans les pays limitrophes sont pris en charge. En cas de décès d'un proche, CMCM-Assistance met à disposition des affiliés en déplacement à l'étranger un billet de train ou d'avion pour assister aux obsèques.

Assurance Annulation voyage

En cas d'obligation pour un membre d'annuler son voyage pour une raison médicale majeure, la CMCM intervient dans le remboursement des frais engagés, à concurrence de 1500 €/personne/voyage et ceci sans limitation dans l'année.

Pour l'assurance annulation voyage, nous avons choisi le partenaire Bâloise Assurances.

